

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 1 (1923)

Artikel: Vitraux aux armes de Genève
Autor: Deonna, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VITRAUX AUX ARMES DE GENEVE

H. DEONNA.

Le Musée de Genève a eu l'occasion d'examiner deux intéressantes propositions d'achat, auxquelles il n'a pu malheureusement donner suite, ne disposant pas des ressources nécessaires.

Nous estimons cependant utile de les signaler, car il s'agit d'importants documents de l'histoire genevoise.

Ce sont deux vitraux du XVI^e siècle, appartenant à une série peu nombreuse, celle où sont figurées les armes de Genève.

* * *

Le premier (*fig. 1*) est la propriété d'un amateur parisien; il mesure 0 m. 56 de hauteur sur 0.59 de largeur¹. A l'intérieur d'un portique de style Renaissance, soutenu de chaque côté par des colonnes composites corinthiennes et orné de guirlandes, deux animaux, un ours et un lion armés tiennent chacun un écu aux armes de Genève, que surmonte un troisième écu, celui du Saint-Empire, sommé de la couronne impériale.

L'ours porte une cotte de mailles; à sa ceinture sont suspendues au côté gauche une épée, et à droite une dague suisse avec ses deux batardeaux. Les deux animaux tiennent chacun une vouge de type différent.

Dans le bas du vitrail, sous la ligne du sol, une banderolle soutenue par un enfant porte l'inscription: « Die Stat Jenf 1540. »

La décoration de cette pièce dénote, au point de vue héraldique, un caractère officiel et présente certaines particularités: la répétition des armes de Genève, tout d'abord.

Si la Seigneurie avait voulu à cette époque commémorer une date importante de son histoire, telle que celle d'une alliance ou d'un traité, elle aurait sûrement fait figurer à côté de ses armes celles de son contractant; de plus, la simple date 1540, et la seule mention « Die Stat Jenf », sans légende plus explicite, permettent de croire qu'il ne s'agissait pas là d'un cadeau fait à une autorité souveraine, mais plutôt à un particulier.

¹ *Archives héraldiques suisses* 1923, p. 93.

Nos recherches ont permis d'admettre cette hypothèse, et même rendent indiscutable l'identification de ce vitrail.

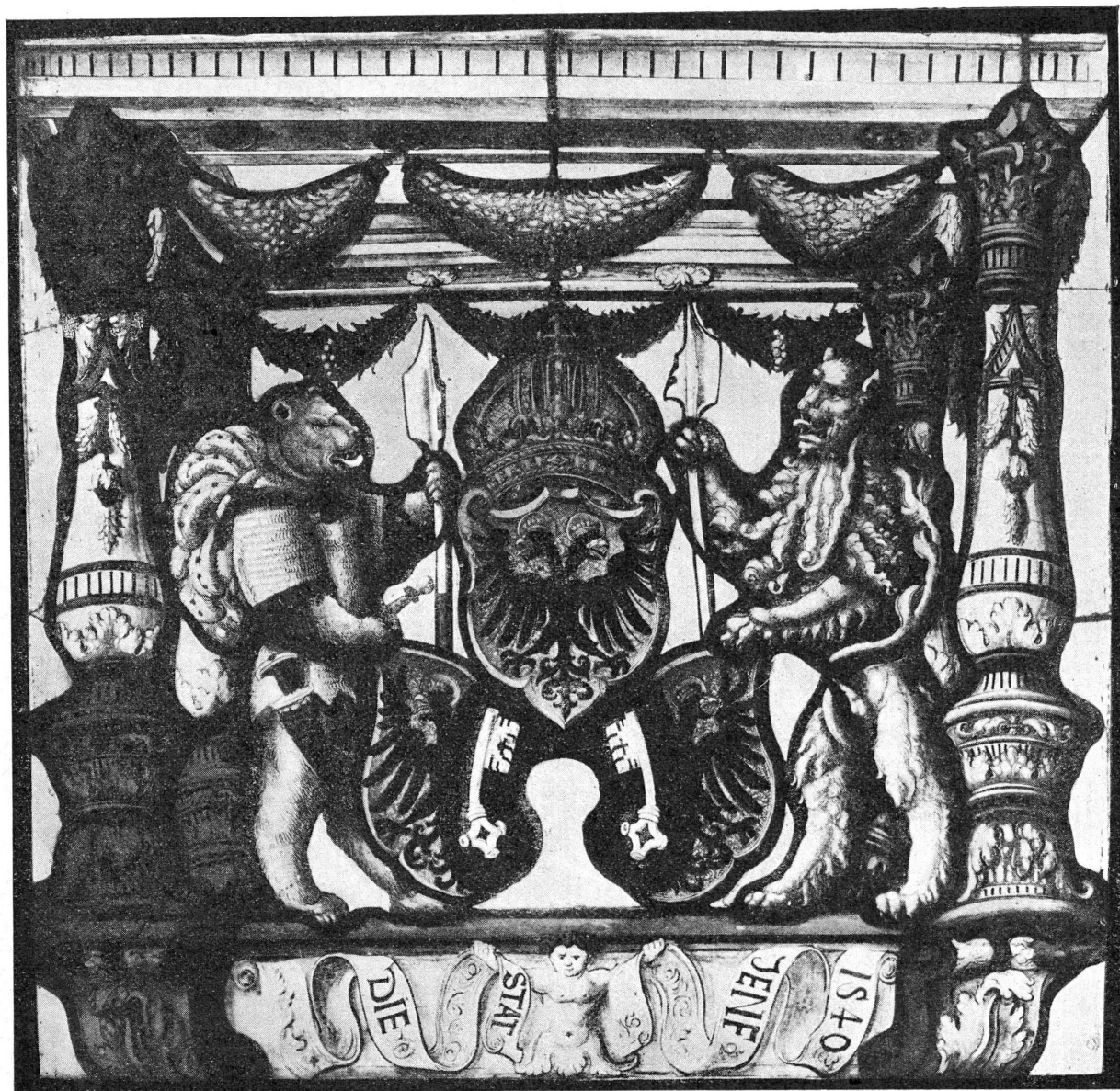


FIG. 1. — Vitrail aux armes de Genève, 1540.

L'année 1540 n'est pas une date importante de notre histoire genevoise.

Le traité de combourgeoise avec Berne est de 1526; il arrivait à terme en 1551; et déjà dès 1547 des démarches avaient été faites du côté des Genevois pour son

renouvellement; donc rien en 1540 ne pouvait servir de prétexte à Genève pour faire un cadeau officiel à Berne ¹.

Reste l'hypothèse que ce vitrail peut avoir été commandé à un maître verrier par un simple particulier, mais alors comment expliquer les deux supports, l'ours et le lion qui ont leur signification ?

La solution du problème se trouve dans les Registres du Conseil de la République; on lit à la date du 8 janvier 1540:

« Le s^r Grandferrier de Berne. Lequelt az envoye une missive aux s^r George de « les Clés luy fayssant assavoyer coment il az ediffier une mayson novaz et luy prie « luy done ses armes ainsy qu'il prioyt Messrs de laz Ville luy donne les armes de laz « Ville pour les mestre en la dicte mayson aux verrières jouxte celles de Berne. « Resoluz de luy done les dictes armes. »

Le s^r Grandferrier était le seigneur de Grafenried.

Il demande donc au sieur des Clés un vitrail à ses armes personnelles et un autre aux armes de Genève; il ajoute: pour « les mettre jouxte celles de Berne », autrement dit pour faire pendant à une verrière aux armes de cette ville. Ceci explique pourquoi celles de Genève sont répétées et non accolées à l'écu bernois.

M. Théophile Dufour, directeur honoraire de la Bibliothèque cantonale et universitaire et des Archives de Genève, avait déjà eu l'attention attirée sur cette mention de nos registres et en avait parlé dans une réunion de la Société d'histoire et d'archéologie.

Les procès-verbaux mentionnent cette communication à la date du 28 février 1884, d'une manière succincte. M. Dufour ajoutait qu'en 1879, dans la vente du comte de Pourtalès-Gorgier, à l'hôtel Drouot à Paris, il avait été vendu un vitrail aux armes de Genève daté de 1540, qui très probablement était celui donné à M. de Grafenried ².

La preuve irréfutable que ce vitrail a été donné à un Bernois ressort de sa composition héraldique: l'ours, qui symbolise la république bernoise et qui est un des attributs de ses armes; c'est une allusion courtoise à la ville du donataire, elle est encore soulignée par la position d'honneur du support, à droite.

Quant à l'autre support, le lion attribué à la République de Genève, l'artiste l'a adopté sans doute par analogie avec les autres villes impériales: Lausanne, Zurich, Fribourg, etc. C'est un des rares exemples de support que nous ayons de cette époque.

Les plus anciens dessins ou peintures nous représentent saint Pierre et saint Paul, ou des anges, comme tenants de nos emblèmes. Mais sont-ce vraiment des tenants ? et faut-il y voir une intention héraldique ?

¹ Oechsli, *Les alliances de Genève avec les cantons suisses*, Mémoires Société d'Histoire de Genève, 4^e, IV, 1915, p. 1 sq.

² Ce vitrail est aussi cité par A. Mayor, *Fragments d'archéologie genevoise*, 1897, 170, note 2.

Les armes impériales placées en seigneur suzerain rappellent les liens qui unissaient notre ville au Saint-Empire. Suivant les historiens, Charlemagne avait confirmé sa liberté de ville impériale; plus tard, l'empereur Charles IV avait accordé à Chambéry, à Amé VI, comte de Savoie, le vicariat de l'Empire sur le pays, et celui-ci, à la faveur de cette concession, s'empara de la juridiction temporelle de Genève. L'évêque Alamand de Saint-Jeoire fit des efforts auprès de l'empereur pour obtenir la révocation de cette concession, il ne put y parvenir.

Ce prélat étant mort en 1366, Guillaume de Marcossay († 1377), son successeur, suivit cette affaire et y réussit.

L'empereur cassa et révoqua le vicariat octroyé au comte Amé par actes des 10 et 24 septembre 1366; en 1367, par une troisième sentence, il qualifia la ville de Genève de *noble membre de l'Empire*¹.

Qui était M. de Grafenried ? Sans nul doute Johann-Rudolf von Grafenried, du petit conseil de la République de Berne en 1534, seigneur banneret en 1535, *Kriegsrat* en 1536. Il fut chargé d'une ambassade à Genève en 1536 et la même année à Lyon. Nommé plénipotentiaire de Berne lors de la conquête du pays de Vaud, il procéda à son organisation administrative en 1536. L'année suivante il présida le synode ecclésiastique de Vaud, Gex et Chablais, tenu à Lausanne.

En 1538 il fut envoyé une seconde fois en ambassade à Genève et dix ans plus tard auprès d'Henri IV. Les difficultés religieuses ayant rendu la place de bailli de Saanen difficile à pourvoir, Grafenried accepta de l'occuper. Il mourut en 1559².

Par ce qui précède, il résulte que Grafenried était un personnage politique important, connu et apprécié de nos magistrats et que par conséquent sa demande a dû être accueillie avec un empressement flatteur.

A propos de sa seconde ambassade à Genève, les registres du Conseil mentionnent, le 4 février 1538, qu'on donne un pourpoint de velours à chacun des quatre ambassadeurs de Berne. »

Le vitrail de 1540 ne peut pas être attribué au peintre verrier *Hans Funk*; né avant 1470, il mourut à la fin de 1539; mais sans doute est-il l'œuvre d'un des nombreux artistes de ce nom qui florissaient à cette époque³.

* * *

Le second vitrail (*fig. 2*) qui nous intéresse est de quelques années postérieur au premier. Il faisait partie de la collection de M. Eugène Engel-Gros, mise en vente

¹ SPON, *Histoire de Genève*, I, p. 68 et 69.

² LEU, *Helvetisches Lexikon*, 1754, p. 87; *Schweizerisches Geschlechter Buch*, 1895, article de Grafenried, p. 153.

³ *Schweizer. Künstler Lexikon*, art. Funk.

Dans un récent cahier des *Archives héraldiques suisses* de 1923, p. 93, M. le professeur Paul Ganz publie un article sur les deux vitraux genevois sous le titre «Zwei Standesscheiben der Stadt und Republik Genf». La partie héraldique seule est traitée. L'auteur de la présente note complètera ce travail par quelques remarques qui paraîtront prochainement dans la dite revue.

à Paris en décembre 1922; il a été reproduit et décrit dans le catalogue de cette vente¹, et tout récemment par M. le professeur P. Ganz².



FIG. 2. — Vitrail aux armes de Genève, 1547.

¹ Collection Engel-Gros. *Catalogue de vitraux anciens*, 1922, p. 24, n° 47, pl.

² *Archives héraldiques suisses*, 1923, p. 93.

Dans un encadrement architectural de style Renaissance à pilastres feuillagés et linteau enguirlandé sont disposés trois écus: deux accolés, aux armes de Genève, et le troisième qui les surmonte, aux armes de l'Empire couronnées.

Sur le fond bleu, la banderolle porte la devise genevoise: « Post Tenebras Lux »; sur le linteau du portique un cercle avec J.H.S.; à sa partie inférieure, dans un cartouche ornemental sur fond bleu on lit: « La parole de Diei demeure éternellement »; entre les deux écus la date 1547.

Nos recherches concernant cette pièce sont restées sans résultat. Faut-il, comme dans le cas précédent, considérer ce vitrail comme un cadeau de la Seigneurie à un personnage officiel? Dans cette supposition il est possible que ce dernier fut un ecclésiastique, ce qui expliquerait le verset biblique tiré d'Ésaïe ch. 40, vers. 8.

Au-dessous du cartouche renfermant le verset, s'en trouve un second qui sans doute devait renfermer une dédicace aujourd'hui détruite; elle aurait permis d'identifier le possesseur.

Au point de vue héraldique la composition du vitrail présente une singularité: les deux écus sont placés l'un à côté de l'autre au lieu d'être adossés, suivant la règle, c'est-à-dire tournés l'un à droite, et l'autre à gauche, comme on le voit dans le vitrail de 1540.

L'ensemble de cette œuvre présente un tout homogène: armes de Genève, armes de l'Empire, devise et monogramme J. H. S.

Le bec, la langue, les serres et la couronne des aigles genevoises sont d'or, tandis que dans le vitrail de 1540 le bec et la couronne seuls le sont.

M. Jacques Mayor¹, dans ses *Fragments d'archéologie genevoise*, parle d'un vitrail aux armes de Genève, datant du milieu du XVI^e siècle, œuvre probable du célèbre peintre verrier Karl von Aegeri (1512-1562), de Zurich, qui aurait passé en vente publique à Bâle en 1882, faite par l'antiquaire Wolff pour le compte d'un amateur parisien; il doit être identifié avec celui qui nous occupe ici et qui a fait partie anciennement de la collection Bachofen à Bâle.

En plus des deux vitraux qui viennent d'être décrits, on connaît les suivants aux armes de Genève:

* * *

1^o Un vitrail de dimensions très restreintes (*fig. 3*), peint en grisaille, faisant partie d'une collection privée de Lucerne; il date de la fin du XVII^e siècle². Le panneau renferme les armes de la famille Eynard entourées d'emblèmes de commerce et de guerre; le tout repose sur un soubassement orné de l'inscription: « M^r Jaques Eynard, marchand et membre du Grand conseil de Genève »; elle partage un cartouche aux armes de Genève; à gauche le parti renfermant l'aigle, à

¹ MAYOR, *Un vitrail aux armes de Genève*, *Fragments d'archéologie genevoise*, 1897, p. 170.

² Mayor, *ibid.*, p. 170, pl. XII.

droite, celui de la clef. Des deux côtés du lion servant de cimier aux armes Eynard on lit une seconde inscription :

Genff die Berümbte und grosse statt
Ein adler und Schlüssel im Wappen hat.

2° Un fragment de vitrail, qui était un médaillon rond de 20 centimètres environ, de la seconde moitié du XVI^e siècle; il faisait partie de la collection du syndic



FIG. 3. — Vitrail aux armes de la famille Eynard.

Rigaud à la Tour de Peilz¹. Ce fragment, légué par M^{lle} Anna Sarasin au Musée de Genève avec la collection Rigaud, n'existe plus, tombé en poussière lors du transfert de cette collection à Genève. Il ne restait qu'une partie de la serre, l'extrémité de la queue de l'aigle et l'anneau de la clef.

Blavignac le mentionne² : « M^r l'ancien syndic Rigaud possède un écu de « Genève, peint sur verre, et dont la date probable peut être fixée au commencement

¹ J. MAYOR, *ibid.*, p. 170

² *Armorial genevois*, p. 309.

du seizième siècle; ce monument placé jadis dans un entourage d'azur, couleur de la « croix de Genève, est d'une assez belle conservation. Les champs sont damasquinés, et il est à remarquer que dans l'aigle, le bec, la couronne et les autres « accessoires, qui doivent être de gueules, ont été laissés d'or, par la difficulté matérielle qu'il y avait à figurer ces parties en couleur rouge. »

Cette difficulté supposée par Blavignac peut être réelle, ce n'est pas de notre compétence de la discuter, mais un fait est certain, c'est que l'aigle de l'Empire, origine des armes genevoises pour le premier parti, est représentée anciennement avec le bec et les serres d'or, bien que cela paraisse étrange et contraire aux lois de l'héraldique de mettre ainsi métal sur métal. Cette preuve est du reste faite par le vitrail de 1547; nous avons mentionné cette particularité en le décrivant.

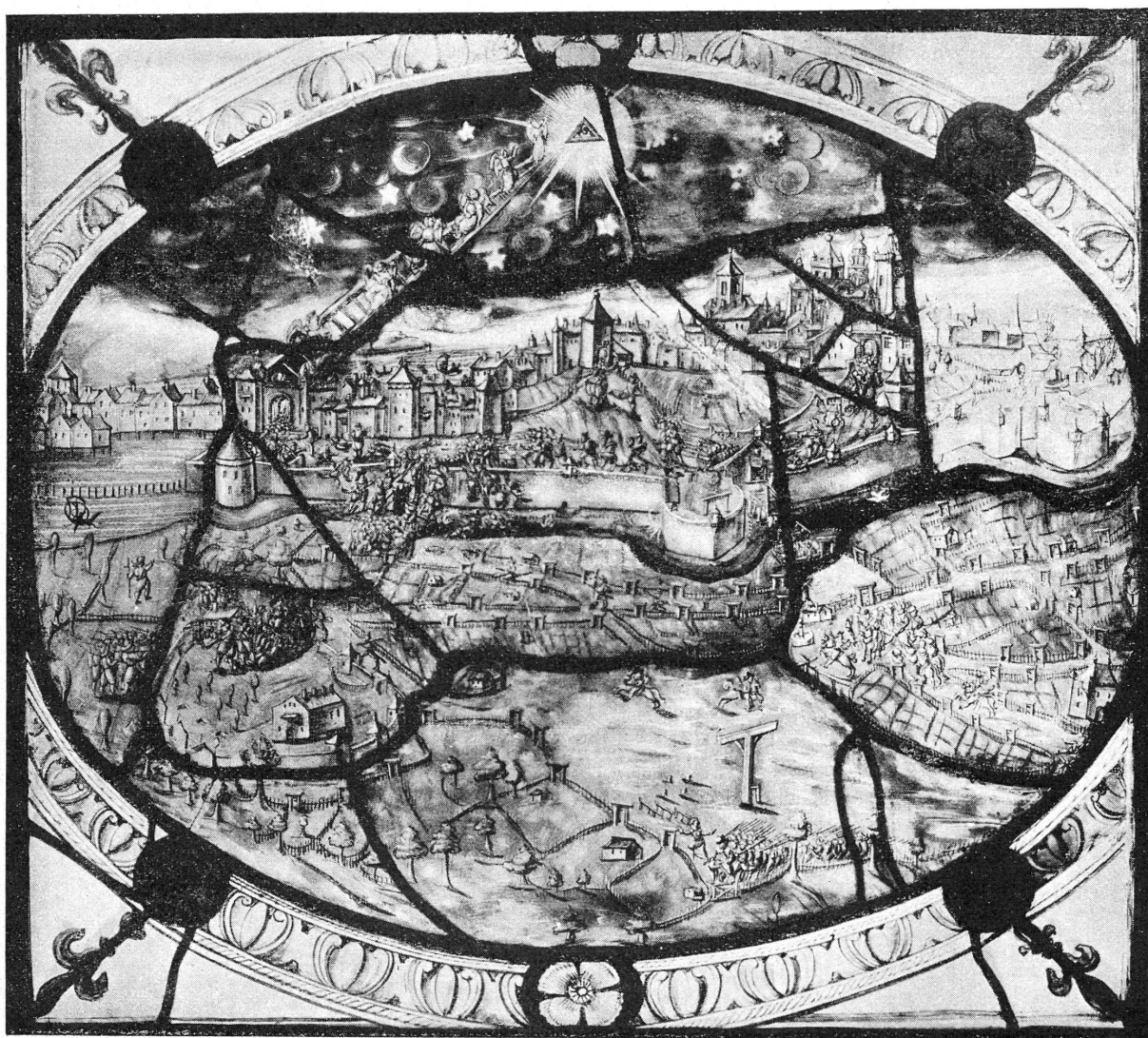


FIG. 4. — Vitrail de l'Escaiade, Musée de Genève. Cf. p. 61, note 1.